

On s'abonne chez Mr.  
H. FISCHER libraire à  
Lausanne, et à tous  
les Bureaux de Poste  
de la Suisse.

# L'AMI DE LA VÉRITÉ, JOURNAL DU CANTON DE VAUD.

Tout ce qui concerne  
la rédaction doit être  
envoyé, franc de port,  
à Lausanne, chez Mr.  
BÉGUE DE ST. GENIÈS,  
Avocat, Rédacteur.

SITUATION POLITIQUE du 28 Décembre 1822, au 1<sup>r</sup>. Janvier 1823.

Les dernières nouvelles de Paris sont du plus grand intérêt. M. le duc de Montmorency a donné sa démission, et M. le comte de Villèle a reçu provisoirement le portefeuille des affaires étrangères. Ce dernier vient d'adresser à M. le comte de Lagarde, ministre du roi à Madrid, une note officielle qui nous fait connaître enfin les intentions de la France et l'ultimatum des puissances !

## SUISSE.

### CANTON DE VAUD.

LAUSANNE, 1<sup>r</sup>. Janvier.

Nous n'aurons pas laissé finir cette année sans ouvrir tous les cœurs à la plus juste reconnaissance envers un gouvernement qui, dans l'espace de si peu de temps, a su faire tant de choses pour notre bonheur public ; et envers les dignes citoyens qui l'ont si grandement aidé de leurs lumières dans ses utiles travaux. Que tous les Vaudois, comme nous, les accompagnent de leurs vœux, car ils ont sûrement bien mérité de la patrie ceux qui en 18 mois purent substituer à l'incohérence de nos insuffisantes coutumes un code uniforme et complet. Ceux qui ont travaillé sans relâche à nous donner l'habile projet d'une procédure en harmonie avec ce code, et qui, dans ce moment, vont nous offrir encore l'édifice nouveau d'une législation pénale dont le Grand Conseil appréciera bientôt toute la profondeur.

Ils ont très-sûrement aussi, bien mérité de la patrie, ceux qui ont fait prévaloir leur judicieux système sur l'uniformité des poids et mesures, et qui nous ont donné, cette année, la fameuse loi du 14 Mai. Certes nous marchons à pas de géans vers le perfectionnement de notre réforme législative, et chaque année voit éclore une foule d'utiles changemens.

Nous nous proposons d'entrer à ce sujet dans de plus grands détails. La loi sur la presse, la réorganisation de l'école de droit, quelques établissements d'utilité publique, et entr'autres celui de la maison de force, nous auraient fourni une matière à reconnaître les bienfaits que cette année nous accorde. Mais les nouvelles qui arrivent de Paris sont si importantes et il nous reste si peu de temps pour en rendre compte que nous renverrons à une autre fois la continuation de notre article.

ZURICH, 28 Décembre.

Le canton de Zurich qui d'abord s'était fortement opposé au système de représailles envers la France, semble vouloir aujourd'hui prendre les mesures que prescrivent à cet égard, les intérêts de notre pays comme un sentiment général de justice et d'indépendance.

Par une loi du 21 décembre 1821, les vins de France payeraient d'entrée 12 francs par saum, mesure de Zurich : les vins fins 1 batz par bouteille ; les eaux-de-vie le 12 p. % du prix d'achat ; et les vins de Bade, 5 batz par saum. L'article 6 de cette loi accordait néanmoins sur les boissons mises en magasin, destinées à être ensuite exportées du canton, une remise des 1/4 du droit d'entrée ordinaire. Cette disposition vient d'être révoquée par le grand conseil, en sorte que ces boissons à l'exception des vins de Suisse et de Bade, payeront aujourd'hui la totalité du droit d'importation.

St. GALL, 27 Décembre.

M. Adrien Grob, capitaine d'artillerie, vient de publier à St. Gall le programme d'une école militaire préparatoire qu'il se propose d'établir.

SOLEURE, 29 Décembre.

Le Canton de Soleure a ordonné la perception de 2 francs par quintal sur l'entrée des blés étrangers, pour aussi long-temps que le blé ne se vendrait pas au marché de Soleure 18 batz ou au-dessus.

## FRANCE.

PARIS, 23 Décembre.

Le plus exagéré des journaux prétend que le bruit circulait hier dans Paris, que le ministre de la guerre avait donné l'ordre de diriger 40,000 hommes sur Montauban et Bayonne.

Il prétend en outre, que d'après les mêmes bruits, le *Moniteur* devait publier aujourd'hui ou demain une ordonnance relative à la suspension des congés de libération active, qui doivent être accordés le 31 décembre aux militaires, ayant achevé leur temps de service. Il est évident que ce journal a donné pour un bruit public ce qui n'est que son vœu particulier.

Voici l'adresse que le conseil général des manufactures a déposé sur le bureau du ministre de l'intérieur :

« Sire,

« Le conseil-général des manufactures, appelé par la confiance de V. M. à lui soumettre ses opinions sur tout ce qui intéresse cette branche importante de la prospérité publique, croirait manquer à son devoir le plus impérieux, s'il n'exprimait pas respectueusement à V. M. les alarmes et l'anxiété qui sont produites par les bruits sinistres d'une guerre prochaine avec l'Espagne.

« La baisse récente des fonds publics n'est qu'un faible indice de la terreur qui s'est manifestée dans nos magasins et nos manufactures. Dans ces dernières, elle a été plus frappante qu'à la bourse, et les conséquences en sont encore plus déplorables. Dans les spéculations sur les fonds publics, la moindre combinaison de circonstances, le plus faible rayon d'espérance peut amener une réaction salutaire ; mais parmi les négociants et les manufacturiers, lorsque la confiance vient à être ébranlée, le crédit se resserre d'une manière effrayante, et l'effet existe long-temps après que la cause a disparu. Les marchands, craignant la suspension de leurs ventes, ont contremandé les ordres qu'ils avaient donnés. Déjà, dans plusieurs manufactures des ouvriers ont été renvoyés. Quelle serait la conséquence si nos craintes étaient réalisées !

« Des considérations d'un ordre plus élevé, et dignes d'une attention particulière, ont fixé la sollicitude du conseil des manufactures. Il prend la liberté respectueuse de les soumettre aux vues éclairées de V. M., comme les résultats nécessaires d'une rupture avec l'Espagne. Des sommes considérables sont dues par l'Espagne à des manufacturiers français. Le premier acte d'hostilité de la part de la France entraînerait le séquestre et la perte des fonds et des créances de sujets français ; toutes nos relations avec l'Espagne seraient rompues, tandis que les négociants d'autres contrées, non-seulement seraient maintenus dans les droits, mais ne manqueraient pas d'obtenir des priviléges en faveur d'un drapeau neutre ou ami.

« Mais ce n'est pas tout. Une foule d'aventuriers, dont l'activité nuisible a été enchaînée depuis quelques années par la paix, attendent avec impatience dans nos propres ports, et dans ceux de la péninsule, une rupture entre les deux pays, pour obtenir du gouvernement espagnol des lettres de marque qui les autorisent à poursuivre sur toutes les mers nos bâtimens qui ne sont point préparés à des attaques de ce genre. D'un autre côté, le commerce des colonies américaines tombera entièrement entre les mains de l'Angleterre et des Etats-Unis. L'habitude de traiter avec leurs négociants empêchera pendant long-temps que nous puissions faire le commerce avec plusieurs régions importantes, où l'usage de notre langue et d'autres circonstances avaient créé des dispositions favorables à la consommation de nos produits.

« Aucun succès militaire ne peut indemniser le commerce français des désavantages occasionnés par un commencement d'hostilités : le conseil s'abstient de faire des réflexions sur les suites d'un revers.

« Les membres du conseil-général des manufactures, comme chefs et directeurs d'établissements qui emploient des millions d'individus des classes les plus imprévoyantes de la nation, doivent faire connaître les alarmes fondées que les manufacturiers



expriment sur les dangers auxquels l'interruption des travaux de leurs ouvriers exposerait la tranquillité publique, particulièrement dans les grandes villes.

« Le conseil-général des manufacturiers réprime l'idée même d'obscurcir les présages que son devoir le force de signaler; mais il n'a pu voir mettre en avant, sans une peuible surprise, comme des motifs et des argumens en faveur d'hostilités, des expressions qui sont familières aux flatteurs de tous les temps, et qui, dans les circonstances actuelles, ne paraissent être qu'une parodie de l'adulation dont on énivrait le gouvernement impérial dans les derniers momens de son existence. La vraie gloire des Bourbons a de tout temps été attachée à des actes de justice, de prudence et d'amour pour les Français.

« L'héritier du trône de nos anciens rois a d'illustres exemples devant lui pour l'engager à apprendre de nouveau à l'Europe que vingt-cinq millions d'hommes composent la famille d'un roi de France.

« Unis dans des sentimens d'amour pour l'immortel auteur de la charte, vos fidèles sujets, sire, approchent avec confiance du trône de V. M., et imploront d'elle le maintien d'une paix si nécessaire pour compléter nos institutions, et favoriser les développemens de ce commerce et de cette industrie qui sont destinés à remplacer la France au rang auquel elle a des titres parmi les nations.

#### Du 25.

La demande de MM. Foy, Lafitte, Benjamin Constant et Kératry, contre M. Mangin, procureur-général, près la cour royale de Poitiers, a été rejetée après une longue délibération. On ignore les termes positifs dans lesquels est conçu ce rejet, qui est, dit-on, fondé sur ce que M. Lafitte n'était point suffisamment désigné, et à l'égard des autres députés, sur ce que M. Mangin était de bonne fois dans les allégations qu'il s'est permises contre eux.

L'obstination des journaux fanatiques à annoncer la guerre comme prochaine est inévitable, la protection qui continue d'être accordée aux bandes de la Foi, ont produit sur le crédit public le résultat qu'on devait attendre. Il y a eu à la bourse de ce jour un mouvement de baisse très-prononcé; on disait que l'attitude pacifique, que les efforts de lord Wellington étaient parvenus à faire prendre à notre cabinet, était entièrement changée; que M. de Villèle, qui persistait à vouloir le maintien de la paix, était sur le point d'être renversé, et qu'il ne pourrait en aucun cas, se soutenir contre la majorité dont la France est menacée à l'ouverture de la session prochaine. Il y a lieu d'espérer, si ces nouvelles se confirment, que les incertitudes cesseront bientôt; quelque décision qui intervienne, l'essentiel est maintenant de savoir à quoi s'en tenir.

#### Du 27.

Jamais on n'avait observé une plus active émission de nouvelles qu'à l'ouverture de la bourse de ce jour. Les partisans de la guerre et ceux qui veulent le maintien de la paix étaient également en mesure. Chaque parti est entré en lice avec une nouvelle composition du ministère: d'un côté l'on annonçait que M. de Villèle et ceux de ses collègues qui partagent son opposition à la guerre, se retireraient et faisaient place à MM. de la Bourdonnaye, Hyde de Neuville et Chateaubriand; de l'autre, on affirmait que M. de Villèle avait enfin fait triompher dans le conseil la voix de la raison et de la saine politique, qu'il était plus que jamais assuré dans son poste, et que les ministres partisans de la guerre allaient être remplacés par MM. de Jaucourt, Lainé, Pasquier et même M. Decaze. Après le premier choc de ces nouvelles opposées, la version favorable à la paix, au maintien de M. de Villèle, et à un changement partiel du ministère dans le sens du président du conseil, a pris le dessus et les fonds ont commencé à hauser rapidement.

C'est là le premier effet qu'ont produit les bruits du maintien de la paix, d'un changement dans le ministère et d'une résolution conforme à la dignité de la France, ainsi qu'au caractère qu'elle doit conserver vis-à-vis de cabinets qui paraissent trop disposés à prendre avec elle le ton du commandement. Il n'est pas encore certain qu'ils amènent un résultat plus positif et plus durable.

#### Du 28.

Le Moniteur de hier contient l'ordonnance suivante:

« Louis, etc.

« Ayant accepté la démission que nous a offerte notre cousin le duc Mathieu de Montmorency de ses fonctions de ministre secrétaire d'état au département des affaires étrangères,

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

« Art. 1. Le président de notre conseil des ministres sera chargé par interim du portefeuille des affaires étrangères. »

Voici la première pièce authentique qu'il ait possible de donner au public depuis la réunion du congrès.

« Le président du conseil des ministres, chargé par interim du portefeuille des affaires étrangères, à M. le comte de la Garde, ministre du roi à Madrid.

« M. le comte, votre situation politique pouvant se trouver changée par suite des résolutions prises à Vérone, il est de la loyauté française, de vous charger de donner connaissance des dispositions du gouvernement de S. M. T. C. au gouvernement de S. M. C.

« Depuis la révolution arrivée en Espagne au mois d'avril 1820, la France, malgré les dangers qu'avait pour elle cette révolution, a mis tous ses soins à resserrer les liens qui unissent les deux rois et à maintenir les relations qui existent entre les deux peuples.

« Mais l'influence sous laquelle s'étaient opérés les changemens survenus dans la monarchie espagnole, est devenue plus puissante par les résultats mêmes de ces changemens, comme il avait été aisé de le prévoir.

« Une constitution que le roi Ferdinand n'avait ni reconnue ni acceptée en reprenant la couronne, lui fut depuis imposée par une insurrection militaire. La conséquence naturelle de ce fait a été que chaque Espagnol mécontent s'est cru autorisé à chercher, par le même moyen, l'établissement d'un ordre de choses plus en harmonie avec ses opinions et ses principes. L'emploi de la force a créé le droit de la force.

« De là les mouvements de la garde à Madrid et l'apparition de corps armés dans diverses parties de l'Espagne. Les provinces limitrophes de la France ont été principalement le théâtre de la guerre civile. De cet état de trouble de la péninsule est résulté pour la France la nécessité de se mettre à l'abri. Les événements qui ont eu lieu depuis l'établissement d'une armée d'observation aux pieds des Pyrénées, ont suffisamment justifié la prévoyance du gouvernement de S. M.

« Cependant le congrès indiqué dès l'année dernière pour statuer sur les affaires d'Italie, se réunissait à Vérone.

« Partie intégrante de ce congrès, la France a dû s'expliquer sur les armemens auxquels elle avait été forcée d'avoir recours, et sur l'usage éventuel qu'elle en pourrait faire. Les précautions de la France ont paru justes à ses alliés, et les puissances continentales ont pris la résolution de s'unir à elle pour l'aider (s'il en était jamais besoin) à maintenir sa dignité et son repos.

« La France se serait contentée d'une résolution à la fois si bienveillante et si honorable pour elle; mais l'Autriche, la Prusse et la Russie ont jugé nécessaire d'ajouter à l'accord particulier de l'alliance, une manifestation de leurs sentimens. Des notes diplomatiques sont à cet effet adressées par ces trois puissances à leurs ministres respectifs à Madrid, ceux-ci les communiqueront au gouvernement espagnol, et suivront, dans leur conduite ultérieure, les ordres qu'ils auront reçus de leurs cours.

« Quant à vous, M. le comte, en donnant ces explications au cabinet de Madrid, vous lui direz que le gouvernement du roi est intimement uni avec ses alliés dans la ferme volonté de repousser, par tous les moyens, les principes et les mouvements révolutionnaires; qu'il se joint également à ses alliés dans les vœux que ceux-ci forment pour que la noble nation espagnole trouve elle-même un remède à ses maux; maux qui sont de nature à inquiéter les gouvernemens de l'Europe et à lui imposer des précautions toujours pénibles.

« Vous aurez surtout soin de faire connaître que les peuples de la péninsule, rendus à la tranquillité, trouveront dans leurs voix des amis loyaux et sincères. En conséquence vous donnerez au cabinet de Madrid l'assurance que les secours de tous genres dont la France peut disposer en faveur de l'Espagne, lui seront toujours offerts pour assurer son bonheur et accroître sa prospérité; mais vous lui déclarerez en même temps que la France ne se relâchera en rien des mesures préservatrices qu'elle a prises, tant que l'Espagne continuera d'être déchirée par les factions. Le gouvernement de S. M. ne balancera pas même à vous rappeler de Madrid et à chercher ses garanties dans des dispositions plus efficaces, si ses intérêts essentiels continuent à être compromis, et s'il perd l'espoir d'une amélioration qu'il se plaît à attendre des sentimens qui ont si long-temps uni les Espagnols et les Français dans l'amour de leurs rois et d'une sage liberté.

« Telles sont, M. le comte, les instructions que le roi m'a ordonné de vous transmettre au moment où les notes des cabinets de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg vont être remises à celui de Madrid. Ces instructions vous serviront à faire connaître les dispositions et la détermination du gouvernement français dans cette grave occurrence.

« Vous êtes autorisé à communiquer cette dépêche et à en fournir copie si elle vous est demandée.

Paris, 25 décembre 1822.

Il faut en convenir, si c'est l'amour de la paix qui a dicté cette note, ce sentiment y est assez déguisé pour qu'on puisse penser que M. de Villèle a dû faire de grandes concessions

au parti contre lequel il lutte, et à la politique étrangère sur laquelle ce parti s'appuie.

## FRONTIÈRES D'ESPAGNE.

TOULOUSE, 20 Décembre.

M. le marquis de Matasflorida et Don Antonio Maragón, sont toujours à Toulouse. Romanillo est parti pour Perpignan.

M. le baron d'Eroles est parti hier pour Saint-Girons, avec ses aides-de-camp et plusieurs officiers supérieurs.

Son Exc. le ministre de la guerre vient de prendre des mesures particulières pour que les hommes congédiés du service le 31 de ce mois, se rendent directement dans leur département respectif. Son Excellence a décidé que les militaires libérés dans chaque corps seraient formés en détachements composés d'hommes qui doivent suivre la même route, et continueront par des officiers qui seraient porteurs des congés de libération, et qui ne s'en dessaisiront qu'au moment seulement où les hommes, sous leur conduite, auront à quitter le détachement pour prendre la route qui doit les conduire plus directement chez eux.

PUYERDA, 16 Décembre.

On nous relate des environs de la Seu, que Mina, après avoir laissé 2000 hommes dans la ville, a quitté Alas et s'est porté à la rencontre de Mosen Anton et de Misas qui occupent la Pouple, la Val de Rives et les environs d'Olot et de Ripoll.

Un corps de troupes constitutionnelles a occupé la vallée d'Aran.

*du 17.*

On annonce pour demain le départ de trois compagnies et la rentrée de Mina avec 700 hommes.

Rotten n'a point été bloqué dans Berga comme je vous l'avais annoncé, il y a quelques jours; cette nouvelle a été démentie. Au contraire il paraît certain que ce général, réuni le 9 à Loubéras; s'est porté, le 10 sur Olot; et en a chassé la division de Mosen Anton qui occupait cette ville depuis le 6. Les royalistes se sont retirés sans combat à l'approche de Rotten. Mosen Anton n'était pas à la tête de sa division. On le dit malade.

BAYONNE, 12 Décembre.

On dit que la régence qui était à Urgel veut se rendre à Bayonne.

Tout annonce qu'un engagement sérieux ne tardera pas d'avoir lieu entre les troupes royalistes et constitutionnelles qui occupent la Navarre. Ces dernières se sont approchées en divers endroits de notre frontière; elles paraissent avoir l'intention de cerner l'armée de la Foi commandée par le général O'Donnell, et de lui fermer tous les passages qui conduisent en France. Quatorze cents hommes occupent la vallée de Bastaï, et un nombre à peu près semblable est répandu ça et là sur quelques points peu éloignés. C'est le général Assura qui commande cette division. Elle est soutenue par la garnison de Pampelune qui est sortie depuis peu de temps de cette place forte et qui occupe les environs de Roncevaux et de Lombiere. — Il y a peu de temps qu'un député de la province de Biscaye s'est mis en route pour Paris, où il doit arriver, recevoir de nouveaux secours.

## ESPAGNE.

MADRID, 10 Décembre.

Le général Mina a donné une piastre forte à chacun des mécontents qui se sont présentés à lui pour réclamer les bienfaits de l'annexion.

Le chef de guérillas Tintorero de Adenice a été pris à Aliaquila, dans le royaume de Valence.

La municipalité de Saragosse vient d'obliger tous les propriétaires de chevaux à les présenter à la commission nommée à cet effet, afin qu'on puisse désigner ceux qui pourront être utiles au service militaire.

Le gouvernement anglais n'a point permis qu'il s'établisse à Gibraltar une junte royaliste; les membres de cette junte se sont embarqués pour Marseille.

La souscription volontaire ouverte à Barcelone pour l'armée de Mina, a produit jusqu'à ce jour 542 capotes et 42,698 réaux.

Talavera, 29 Novembre. Le fameux chef de guérillas, nommé el Rey del Houjo, vient d'être pris par les miliciens.

## PORTEUGAL.

Lisbonne le 30 Novembre. M. Candido, ministre de la guerre, vient de donner sa démission qui a été acceptée. S. M., après lui avoir témoigné combien elle était satisfaite de ses services, a nommé pour le remplacer Miranda, ancien député aux Cortès extraordinaires. Ce choix a été hautement approuvé par tout le monde.

*du 4 Décembre.*

Dans la séance des cortès du 4, on a annoncé la nomination faite par S. M. de la régence du royaume du Brésil,

laquelle se compose de Fr. Vincent de Soledades, président, et de quatre autres individus. M Zurivox a été nommé ministre de grâce et justice; le Brigadier Joseph de Souza y Sampeyò, ministre de la guerre et de la marine, et M. Fr. Joseph Vieira, ministre de l'intérieur et des finances.

Dans la séance du 4, l'on a rendu compte d'une lettre du ministre de l'intérieur, annonçant que S. M. la reine s'étant refusée à prêter serment à la constitution de la monarchie, le roi avait décidé qu'on exécuterait à son égard le décret des cortès, qui exilait du royaume et enlevait les droits de citoyen portugais à quiconque refusera le serment, mais que la reine avait représenté que le mauvais état de sa santé ne lui permettait pas de voyager, et que sur cet incident, S. M., après avoir consulté les médecins, avait rendu un décret portant que la reine se retirerait à la maison de plaisir de Ramalhao, en emmenant avec elle les personnes nécessaires à son service, lui refusant toutefois par le même décret la faculté d'emmenager les infantes, ses deux filles, bien entendu que cette retraite ne durera qu'autant long-temps que la santé de S. M. la reine ne lui permettrait pas de sortir du royaume.

*du 8.*

M. Correa de la Carda a présenté aux Cortès un projet pour augmenter l'armée, porter les régiments au complet qu'ils avaient avant 1814, et récompenser les officiers et soldats qui ont eu plus de part à la régénération politique, opérée par eux les 24 Août et 15 Septembre 1820.

Une alliance offensive et défensive a été définitivement conclue entre l'Espagne et le Portugal. En vertu de quoi cette dernière puissance va mettre d'abord huit mille hommes à la disposition du gouvernement de Madrid, et en enverra ensuite davantage selon les circonstances. On croit que les conditions de cette alliance ont été communiquées au cabinet de St. James, qui se portera garant de leur exécution.

Il est aussi question d'un traité de commerce qui est sur le point d'être conclu.

## ANGLETERRE.

LONDRES 23 Décembre.

Jusqu'à présent, le gouvernement turc a regardé les Grecs comme une proie facile, et pensait par conséquent qu'il serait honteux de traiter avec eux ou pour eux. L'expérience a graduellement effacé cette prévention assez naturelle, car le gouvernement turc n'est pas le seul qui se soit trompé sur la révolution grecque. Nous pensons que le nôtre a également connu combien la politique adoptée par lui dans les premières périodes de cette révolution était erronée. C'est de la sorte doute que provient le changement remarquable dans notre manière de traiter les Grecs, soit aux îles iouennes, soit dans nos relations avec les divers habitants des autres îles du levant. Ce changement de politique, sans offenser les Turcs, a, en grande partie, rétabli le crédit de la Grande-Bretagne auprès des Grecs. L'Angleterre est, à coup sûr, la seule nation qui puisse avoir d'influence sur la Porte pour présenter un plan de conciliation à la fois honorable aux Grecs et convenable aux Turcs. Elle seule peut obtenir pour la Grèce cette indépendance à laquelle sa population souffrante a justement droit. Les yeux du monde sont ouverts sur nous; et, après avoir couvert la péninsule de notre puissante égide, après avoir dissipé la tempête qui menaçait l'Occident, on doit naturellement s'attendre à nous voir employer tous nos efforts pour obtenir le même succès en Orient. (Morning Chronicle).

## ITALIE.

On écrit de Vérone que les ministres font leurs préparatifs pour quitter cette ville. Les protocoles des séances du congrès sont clos et ont été signés par tous les membres de cette assemblée.

Plusieurs plénipotentiaires, et entre autres le ministre d'Etat Russe, Comte de Nesselrode et le ministre des affaires étrangères de Prusse, Comte de Bérenstorff accompagneront le prince de Metternich à Vienne où ils doivent régler divers objets, qui par leur nature, n'ont pu être soumis aux délibérations du congrès.

On parle en outre d'arrangements particuliers entre l'Autriche et la Prusse, relativement aux affaires d'Allemagne.

## ALLEMAGNE.

On a reçu à Francfort des lettres de Varsovie et de Wilna, d'une date récente; elles annoncent que de grands mouvements vont avoir lieu dans les armées russes du midi et de l'ouest. Le corps d'armée qui est en Bessarabie va être renforcé de quatre régiments d'infanterie et de plusieurs pulks de cosaques, avec une artillerie proportionnée.

BEREMEERG, 17 Décembre.

Des lettres de commerce de Trieste font mention du bruit

généralement répandu dans cette place, d'après des avis de Corfou, que le gouvernement anglo-ionien, aurait reçu de Londres des instructions basées sur la nouvelle politique adoptée par le cabinet de Saint-James, à l'égard des insurgés de la Grèce. On ajoute, que des négociations seront entamées à Constantinople, sous la médiation de l'Angleterre, à l'effet d'engager la Porte, vu la situation où elle se trouve vis-à-vis de la Russie, à souscrire un traité par lequel elle reconnaîtrait l'indépendance politique de la Grèce, ce qui la mettrait à même de réunir une masse considérable de forces sur le Pruth et le Danube, dans le cas où les Russes ouvriraient la campagne au printemps prochain. On dit aussi que l'Angleterre fera usage de toute l'influence qu'elle peut avoir sur la cour de Téhéran, pour arranger à l'amiable les différends survenus entre la Perse et la Turquie.

D'un autre côté, il paraît que les bâtimens de la marine grecque trouveront désormais dans les ports des îles Ionniennes tous les secours dont ils pourront avoir besoin, et qu'ils y seront accueillis sur le pied le plus amical, et traités comme s'ils appartenaients à des alliés de la Grande-Bretagne.

### AUTRICHE.

INSPRUCK, 15 Décembre.

L'ordre est arrivé ici de Vérone, à notre gouverneur-général, de faire les dispositions nécessaires pour la réception de l'empereur de Russie dans notre ville et dans tout le Tyrol. Des estafettes ont été envoyées de suite dans les villes et endroits situés sur la route de Roverdo à Innspruck, et sur celle d'ici à Salzbourg.

Nous avons été informés que S. M. se propose de passer ici vingt-quatre heures, et qu'à cette occasion, le roi de Wurtemberg, beau-frère de l'empereur, se rendra aussi dans notre ville pour avoir une entrevue avec S. M.

Le prince de Wolkonsky, chef de l'état-major-général de l'empereur, ainsi que plusieurs adjudans-généraux et conseillers de cabinet, vont accompagner l'empereur; aucun ministre d'Etat de Russie ne sera du voyage.

Nous apprenons à l'instant que l'empereur Alexandre a dû partir hier ou aujourd'hui de Vérone pour Venise, où il passera cinq ou six jours. C'est de là qu'il se dirigera directement sur notre ville, sans retourner par Vérone.

MM. de Nesselrode et de Tatischeff iront de Vérone directement à Vienne. Ce dernier a présenté à Vérone ses lettres de créance à notre souverain, en qualité d'ambassadeur russe près la cour d'Autriche, en remplacement du comte Gollowkin, qui n'avait que le rang de ministre plénipotentiaire.

Les autres ministres russes qui se trouvaient à Vérone durant les séances du congrès, retournent successivement à leurs postes respectifs.

On assure que le départ de M. le prince de Metternich de Vérone pour Vienne est fixé au 18 de ce mois.

Les délibérations du congrès étaient déjà terminées le 12 de ce mois, M. de Gentz était occupé alors de la rédaction des derniers protocoles.

### ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

7. Traité sur la structure extérieure du globe, ou institution géologiques, par Scipion Breislak ; 3 vol in-8°. avec un atlas de 56 planches, Milan 1822, chez Jean-Pierre Giegler. Prix 50 fr. de France.
8. Collection des mémoires relatifs à la révolution française, avec des notices sur leurs auteurs et des éclaircissements historiques, par MM. Berville et Barrière, 8<sup>e</sup>. livraison, 3 vol. in-8°. Paris 1822, chez Baudouin frères, rue de Vaugirard, n°. 36. Prix 12 fr.
- Ces trois volumes contiennent: Mémoires (inédits) de Ch. Barbaroux ; Relation du départ de Louis XVI, du 20 Juin 1791, par M. le duc de Choiseul ; la Vie et les Mémoires du général Dumouriez, tome premier.
9. Abrégé de l'histoire universelle, ancienne et moderne à l'usage de la jeunesse ; par M. le comte de Ségar, in-18. Tome 31<sup>e</sup>. Paris 1822, (A. Eymery.) Prix 2 fr. de France.
- Ce volume est le 6<sup>e</sup>. de l'histoire moderne, et contient la suite de l'histoire de France.
10. Voyage à la terre de Van Diemen, ou description historique, géographique et topographique de cette île ; par G. W. Evans, traduit de l'anglais, avec une carte et la vue d'Hobart-Tow, 1 vol. 8°. Paris 1822, chez Gide fils, rue St. Marc, n°. 20. Prix 6 fr. de France.
11. Les Saisons, poème, par Saint-Lambert, 1 vol. in-8°, imprimé sur beau papier d'Annonay, satiné et orné d'une gravure, Paris 1823, chez Janet et Cotelle, rue Neuve-des-Petits-Champs, n°. 17. Prix 8 fr. de France.
12. L'Hermite en Province, ou observations sur les mœurs et les usa-

*Le prix de l'abonnement au Journal, rendu franco, sera: Pour le Canton de Vaud, 12 fr. par an, 6 fr. 5 batz pour 6 mois, 3 fr. 5 batz pour 3 mois. — Pour Berne, Fribourg, Soleure, Zurich, Lucerne, Argovie, Valais et Neuchâtel, 13 fr. par an, 7 fr. pour 6 mois, 4 fr. pour*

### ROYAUME DES PAYS-BAS.

BRUXELLES 20 Décembre.

Tous les avocats, les journalistes, les instituteurs dans les provinces méridionales, tiennent au français par goût et par habitude, d'autres sembleraient voir quelques vues politiques dans leur prédilection pour cette langue et conserver quelqu'arrière pensée relativement à la religion.

Mais une autre classe se joint encore à eux contre l'emploi de la langue hollandaise.

L'église catholique belge se trouve lésée par la réunion des provinces méridionales et déclame avec violence contre l'introduction de la langue flamande à Bruxelles.

Ainsi deux opinions étrangères l'une à l'autre et deux intérêts nécessairement opposés, semblent s'unir pour conserver une liaison intime avec la France, et combattre les vues du gouvernement qui veut la fusion des deux grandes divisions du royaume.

### NOUVELLES D'ORIENT.

Après avoir demandé la tête d'Haled-Effendi que le Sultan s'est vu forcer de faire décapiter, les janissaires ont encore mis le feu à son palais qui a été ensuite rasé. Le riche juif Haskiel banquier d'Haled est tombé en leur pouvoir et ils le gardent comme prisonnier.

Des troubles sérieux ont éclaté dans toutes les villes de la Romélie où il y a des janissaires en garnison. Tous les individus connus pour être du parti d'Hallet-Effendi et du grand-visir ont été indistinctement massacrés.

Il y a eu aussi à Constantinople un massacre général de tous ceux qui partageaient la politique de ces deux personnages.

Le fameux Ismaïl pacha-bey a été décapité, et sa tête exposée à la porte du séail.

Les nouvelles de la Morée sont favorables aux Grecs. Dix-sept bâtimens portant des troupes de débarquement sont arrivés de Missolunghi ; ils se sont emparés en chemin de trois corvettes turques, et ils n'attendent maintenant qu'un vent favorable pour passer les Dardanelles de Lepante, et pour hâter, en l'attaquant par tuer, la reddition de Napoli de Rome. La victoire signalée remportée par les Grecs près de Missolunghi même, sur les troupes d'Omer-Vrione est pleinement confirmée. Quelques cavaliers sont seuls parvenus à se sauver.

### FONDS PUBLICS.

*Londres, le 24 Décembre 1822. — Effets de la banque, 245. Trois pour cent réduits, 79 1/4. Trois pour cent consolidés, fermés. Trois pour cent impériaux, — Trois et demi pour cent, 91 1/4. Quatre pour cent, 97 1/4; dito nouveaux, fermés. Cinq pour cent français, 88 1/2.*

*Paris, le 27 Décembre 1822. — Cinq pour cent consolidés, au comptant, fr. 88,65. fr. 88,40; dito en compte, fr. 88,50. — Actions de la banque, fr. 1590. — Rentes de Naples, 77 1/2. — Rentes d'Espagne, 56 1/4.*

BÉGUE Rédacteur.

- ges français au commencement du XIX<sup>e</sup>. siècle; par M. de Jouy, tome 4<sup>e</sup>, 1 vol in-12, orné de deux gravures, Paris 1822, chez Pillet ainé, rue Christine, n°. 5. Prix 3 fr. 75 centimes.
13. Annuaire présenté au roi par le bureau des Longitudes, pour l'an 1823, 1 vol. in-18. Paris 1822, chez Bachelier, Quai des Augustins, n°. 5. Prix 1 fr. de France.
14. Annuaire diplomatique pour 1823, contenant les dates des naissances et mariages des souverains de l'Europe, les ministres à portefeuille des diverses cours, le personnel du corps diplomatique, les noms et résidences des agents consulaires, etc. etc. réunis et classés par le baron Ch. de Martens, in-18. Paris 1822, chez Treuttel et Wurtz, rue de Bouillon, n°. 17. Prix 5 fr. de France.
15. Opere di Cesare Beccaria, volumi 2. 8°. Milano 1822, dalla Sojetà tipografica de' Classici Italiani. Prix 12 lire italiennes.
16. De la république, par Cicéron, traduction française, par M. Villemain, du traité de RE PUBLICA, ouvrage inédit de Cicéron, avec le texte latin en regard, des notes de M. Mai, qui a découvert le manuscrit et des notes du traducteur, 2 vol. 8°. avec des Facs similes. Paris 1822, chez L. G. Michaud, rue de Cléry, n°. 131. Prix 15 fr.
17. Le Robinson Français, ou Histoire d'une famille française habitant une île de la mer du Sud; publiée d'après le manuscrit original, et enrichie de notes sur l'histoire naturelle des animaux et des végétaux les plus remarquables dont il est fait mention dans cet ouvrage. Par J. F. W. Avec deux cartes et seize planches lithographiées. 4 volumes in-12, Lausanne 1822. Chez Higou ainé — Prix 10 f. de France.

3 mois. — Pour le Canton de Genève, 20 fr. par an, 10 fr. pour 6 mois, 5 fr. pour 3 mois. — Pour les autres Cantons de la Suisse, 16 fr. par an, 8 fr. pour 6 mois, 4 fr. pour 3 mois. — Pour la France, l'Italie, l'Allemagne, etc., 24 fr. par an, 12 fr. pour 6 mois, 6 fr. pour 3 mois.